

# Comment faire pour protéger mon puits?

Il est important de bien entretenir votre puits afin d'assurer un approvisionnement en eau saine et propre pour vous et votre famille.

## À l'extérieur du puits

### 1 Sachez exactement où est situé votre puits et veillez à ce que les sources et les activités susceptibles de le contaminer soient tenues à l'écart

- Faites attention quand vous utilisez des produits chimiques sur votre propriété, en particulier à proximité de votre puits. Évitez de mélanger ou d'utiliser des pesticides, des engrais, des herbicides, des produits dégraissants, des carburants et autres types de polluants près de votre puits. Il est même préférable de trouver d'autres solutions en remplacement des pesticides ou des engrais dangereux ou nocifs.
- Assurez-vous que votre tondeuse à gazon et votre engin de déneigement n'aient pas de fuites d'essence ou d'huile à proximité de votre puits.
- Assurez-vous que les sources de bactéries E. coli soient à bonne distance de votre puits. Les animaux et les déchets de cuisine peuvent contenir des bactéries E. coli. Ne laissez pas vos animaux uriner ou déféquer à proximité de votre puits. Ne laissez pas les liquides ou les déchets en provenance de sources contaminées (ordures, piles de fumier, etc.) s'écouler en direction de votre puits. Ceci peut entraîner des écoulements de bactéries à l'intérieur de votre puits et contaminer l'eau, en particulier pendant la période de dégel au printemps.
- Assurez-vous que les autres sources de bactéries soient à bonne distance de votre puits. N'enterrez pas de piles de broussailles, de souches ou d'autres types de débris dans la terre sur votre propriété, en particulier à proximité du puits ou à un endroit plus élevé que votre puits.
- Évitez d'utiliser un paillis d'écorce ou de copeaux de bois à proximité de votre puits. Ces matières organiques sont des milieux propices à la reproduction d'insectes comme les perce-oreilles, lesquels peuvent entraîner l'apparition de bactéries dans votre puits s'il n'est pas bien scellé.
- Maintenez votre installation septique en bon état de marche.



### 2 Créez un petit monticule autour du tubage de votre puits.

- Le sol devrait être aménagé en pente de sorte que l'eau puisse s'écouler en s'éloignant du puits. Assurez-vous que le tubage de votre puits dépasse le monticule d'au moins 40 centimètres (16 pouces).

### 3 Aménagez une zone tampon permanente recouverte d'herbe d'au moins 3 mètres (10 pieds) autour du puits.

### 4 Surveillez la présence de tout tassement du sol ou de l'eau autour du tubage du puits.

- Cela pourrait indiquer que l'eau de surface s'infiltré dans votre puits.

## Renseignements supplémentaires

- Des renseignements sur le règlement sur les puits (règlement de l'Ontario 903) sont disponibles au : [www.e-laws.gov.on.ca](http://www.e-laws.gov.on.ca)
- Des renseignements sur les entrepreneurs spécialisés en puits sont offerts sur le site Web du ministère de l'Environnement.  
Répertoire des entrepreneurs en construction de puits agréés de l'Ontario : <http://209.47.226.245> ou communiquez avec le bureau d'information sur les puits au **1-888-396-WELL (9355)** afin de connaître les entrepreneurs en construction de puits agréés de votre région
- Communiquez avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement de l'Ontario en composant le **1-800-565-4923** ou en envoyant un courriel à [picemail.moe@ontario.ca](mailto:picemail.moe@ontario.ca) pour plus d'information

Pour plus d'information sur l'entretien de votre puits privé, communiquez avec votre région ou territoire de protection :



120, Bayview Parkway, C.P. 11  
Newmarket (Ontario) L3Y 4W3  
Tél. : (905) 895-0716  
Télééc. : (905) 895-0751  
[info@conservationontario.ca](mailto:info@conservationontario.ca)



[www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca)

Pour plus d'information sur le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable, visitez le site du ministère de l'Environnement de l'Ontario à l'adresse suivante : [www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater](http://www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater)

Cette publication a reçu une aide financière du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Ce soutien financier n'engage pas la responsabilité du Ministère et n'indique aucunement qu'il en approuve le contenu.

Août 2011



Conservation  
ONTARIO  
Champions de la nature

# LES PUITTS PRIVÉS

## Comment veiller à l'entretien de mon puits privé?

L'approvisionnement en eau de la majorité de la population ontarienne vivant dans les régions rurales provient de puits creusés ou forés. Vous êtes responsables du puits que vous possédez. Vous devez vous assurer qu'il est construit selon les normes provinciales et faire analyser l'eau régulièrement. Votre santé et celle de votre famille en dépendent.

Il existe différents types de puits : les puits creusés, forés à la tarière ou à la sondeuse, les puits à pointe filtrante et les puits souterrains. La composition du sol et les caractéristiques géologiques de la région influencent le choix du type de puits devant être construit, sa profondeur et son diamètre, ainsi que la qualité et la quantité d'eau que l'on peut en tirer. L'emplacement idéal pour construire un puits est dans une pente, en amont de

toute source de contamination possible. Comme la plupart des propriétaires, vous ne le savez pas ou vous ne participerez sans doute pas directement à la construction de votre puits. Mais vous devriez connaître le type de puits que vous possédez, car sa conception, sa construction et son entretien ont des répercussions directes sur la qualité et la quantité de l'eau que vous en tirez.

Quel que soit le type de puits, seule de l'eau, et rien d'autre que de l'eau ne devrait pénétrer dans votre puits, et l'infiltration ne devrait s'effectuer que par le fond du puits. Les côtés et le dessus de votre puits devraient être étanches et exempts de fuites et d'infiltration. Aucun contaminant ou corps étranger ne devrait pénétrer dans votre puits, de n'importe quel endroit. Sinon, l'eau souterraine qui alimente le puits et l'eau que votre famille tire du puits pourraient devenir contaminées.

Il est toujours recommandé de faire appel à un entrepreneur agréé pour effectuer les travaux nécessaires à l'intérieur et à proximité de votre puits.



Savez-vous si votre puits est entretenu convenablement?



# LES PUIITS PRIVÉS

## À l'intérieur de votre puits

**1** Veillez à ce que votre puits soit doté d'un couvercle de fabrication commerciale ou d'un joint sanitaire et que celui-ci soit solidement en place.

- Les nouveaux couvercles empêchent les insectes et les rongeurs d'entrer dans le puits. Inspectez le couvercle et le joint sanitaire pour des fissures ou des trous.

**2** Faites une inspection annuelle de l'intérieur du puits à l'aide d'une lampe de poche.

- Le meilleur moment est au printemps, après la fonte des neiges.

**3** Regardez et écoutez pour détecter des signes d'infiltration ou d'écoulement de l'eau de surface dans le puits.

**4** Examinez la paroi intérieure du tubage afin de déterminer s'il y a des fissures ou des taches d'infiltration au-dessous des joints.

**5** Enlevez les débris qui flottent sur l'eau du puits et empêchez l'introduction de nouveaux débris.

**6** Désinfectez le puits et les conduites avec une solution de chlore après avoir travaillé à l'intérieur du puits ou de l'équipement de pompage.

**7** Examinez l'état des ouvertures d'aération.

- Détectez des fissures ou des zones affaiblies dans le tuyau d'aération. Assurez-vous qu'un tamis fin est en place.



## Pourquoi dois-je faire fermer les puits inutilisés se trouvant sur ma propriété ?

Les puits plus anciens et ceux qui sont mal entretenus constituent des voies d'accès directes pour les contaminants vers les eaux souterraines et les aquifères, en plus d'être une menace pour la salubrité de votre approvisionnement en eau potable. De plus, les puits mal scellés peuvent accroître le risque de contamination des puits avoisinants et servir de raccourci aux contaminants vers les aquifères plus profonds. Les puits inutilisés présentent également un danger pour les personnes et les animaux sur votre propriété.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario exige que les puits qui ne sont plus utilisés, ou qui ne sont pas maintenus en bon état, soient mis hors service par leur propriétaire. Si vous possédez un puits dont vous ne vous servez plus, vous devez faire appel à un technicien agréé afin de le faire sceller dans les plus brefs délais. S'il y a un puits que vous n'utilisez pas actuellement, assurez-vous qu'il soit maintenu en bon état comme tous les autres.

Chaque puits et la zone où il se trouve sont uniques. Un entrepreneur en construction de puits agréé sera en mesure de déterminer la manière adéquate de fermer votre vieux puits. Le remplissage d'un puits au moyen de débris et de pierres ne constitue pas une méthode efficace de le sceller.

## Comment savoir s'il y a un puits inutilisé sur ma propriété ?

Les puits inutilisés sont parfois difficiles à repérer. Voici des indices qui vous permettront de les repérer sur votre propriété :

- Conduites sortant du sol;
- Petits bâtiments pouvant avoir servi de station de pompage;
- Affaissement dans le sol;
- Présence d'une structure en béton couverte de pièces de bois ou de métal;
- Présence d'éoliennes; et
- Pièces ajoutées à une résidence qui pourraient être construites pour protéger un puits du gel.



## Que faire si mon puits semble defectueux ?

Si vous soupçonnez un problème avec l'eau de votre puits, ou si les résultats de l'analyse démontrent des taux de bactéries inacceptables, **cessez immédiatement d'utiliser l'eau du puits et communiquez avec le bureau de santé publique de votre région.**

Pour plus d'information, ou pour savoir si votre propriété se situe dans une zone vulnérable, communiquez avec votre région ou territoire de protection des sources. Pour savoir la région ou le territoire qui vous concerne, visitez le site suivant : [www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca).

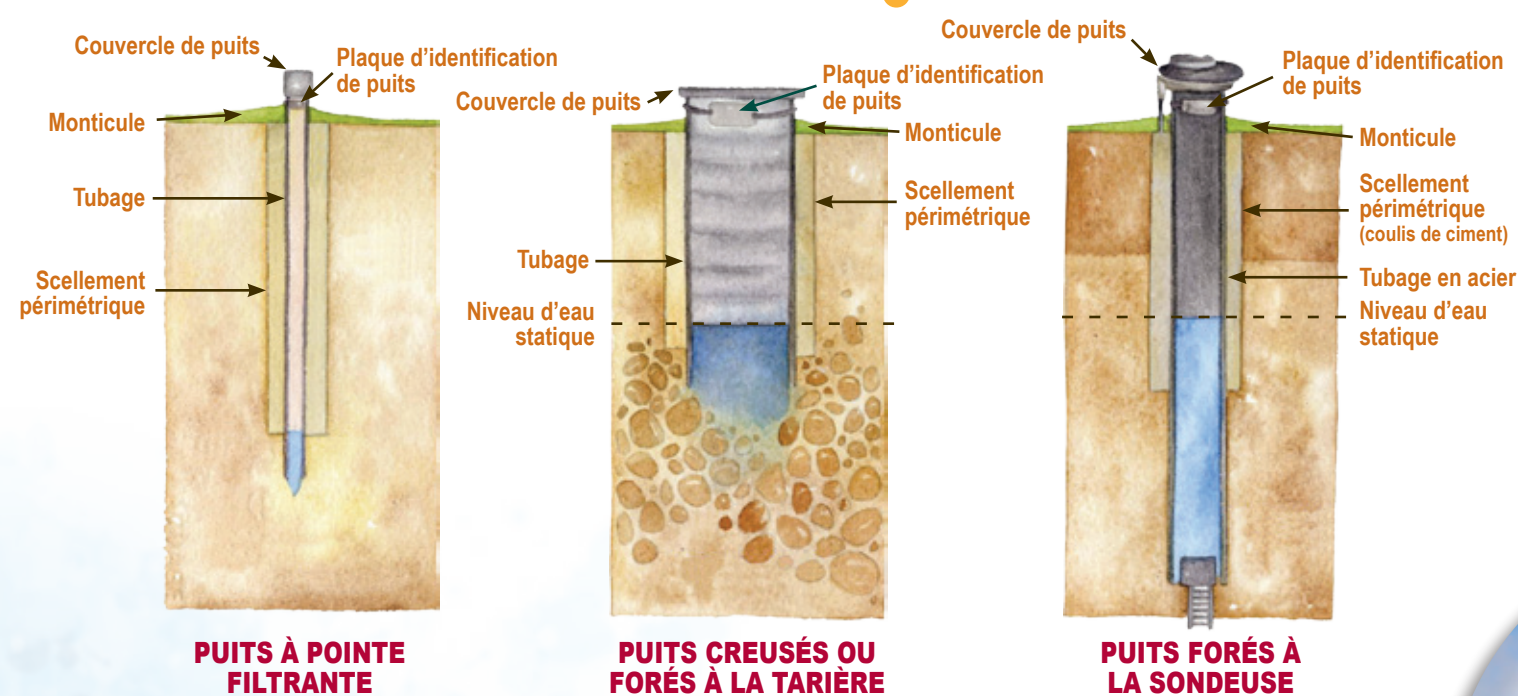
## À quel moment devrais-je faire vérifier l'eau de mon puits ?

Les puits privés devraient être inspectés de façon régulière. Soyez à l'affût de tout changement dans le goût, l'odeur ou la couleur de votre eau. Faites analyser un échantillon d'eau de votre puits par votre bureau de santé publique local afin d'y détecter la présence de bactéries :

- au moins trois fois par année, dont une fois au printemps;
- plus souvent que trois fois par année si vous soupçonnez des problèmes;
- plus souvent que trois fois par année si votre approvisionnement en eau est hautement vulnérable ou que vous êtes situé dans une importante aire de recharge très sablonneuse ou remplie de gravier;
- à la suite de travaux de plomberie ou de fosse septique.

De plus, vous devriez faire analyser votre eau afin d'y détecter la présence de nitrate, et ce, une fois par année, ou plus souvent si vous possédez des pâturages ou des terres où des engrais sont fréquemment appliqués. Le nitrate est une forme de nitrogène qui est présent à l'état stable dans les eaux souterraines, mais des concentrations excédant 10 mg le litre peuvent entraîner des problèmes de santé, particulièrement chez les jeunes enfants. Des coûts sont associés aux tests de nitrate, consultez les Pages jaunes pour trouver les laboratoires agréés de votre région.

## Quel est le type de puits que je possède ?



**PUIITS À POINTE FILTRANTE**

**PUIITS CREUSÉS OU FORÉS À LA TARIÈRE**

**PUIITS FORÉS À LA SONDEUSE**

Les types de puits les plus couramment construits en Ontario sont les puits à pointe filtrante (foncés), les puits creusés ou forés à la tarière et les puits forés à la sondeuse. Un puits construit adéquatement est scellé hermétiquement et seule l'eau souterraine peut y entrer. Il est essentiel de bien sceller un puits pour empêcher les eaux de ruissellement en surface d'y pénétrer, car un seul gramme de matières fécales contient jusqu'à 1 milliard de bactéries.

(Avec la permission de : Well Wise: A comprehensive consumer's guide for private water wells, page 37)

## Pour plus de renseignements

- Pour obtenir de l'information sur l'analyse de l'eau et localiser le bureau de la santé publique de votre région, visitez le :

[http://www.health.gov.on.ca/fr/public/publications/pub\\_watersafe.aspx](http://www.health.gov.on.ca/fr/public/publications/pub_watersafe.aspx)

## Pour plus de renseignements sur les pratiques exemplaires pour la protection de votre puits

L'Office de protection de la nature de votre région : [www.conservationontario.ca](http://www.conservationontario.ca)

La Ontario Groundwater Association : [www.ogwa.ca](http://www.ogwa.ca)

